

223C0789
FR0000052516-OP005-AS03

26 mai 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

VILMORIN & CIE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 223C0651 du 28 avril 2023

1. Le 26 mai 2023, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société VILMORIN & CIE, en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 28 avril 2023, par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, Lazard Frères Banque et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Limagrain Participations², a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Peronnet et Jean-Marc Bricet, mandaté, le 17 avril 2023, par le conseil d'administration de la société VILMORIN & CIE (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société VILMORIN & CIE en date du 26 mai 2023, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VILMORIN & CIE sont applicables.

¹ Seules Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Société détenue à 100% par la société coopérative agricole Limagrain.